



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-120

PUBLIÉ LE 31 MAI 2022

Sommaire

Sous-Préfecture de Bayonne /

64-2022-05-31-00001 - Réorganisation de la sous-préfecture de Bayonne (2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Bayonne

64-2022-05-31-00001

Réorganisation de la sous-préfecture de Bayonne



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Bayonne

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N°

Portant modification de l'arrêté d'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la réforme de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020- 12-61-004 du 21 décembre 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture du 12 avril 2022 ;

Sur la proposition du sous-préfet de Bayonne ;

ARRÊTE :

Article 1.— L'article 7 de l'arrêté préfectoral 64-2020- 12-61-004 du 21 décembre 2021 susvisé est modifié comme suit à compter du 1er juin 2022 :

« Article 7. – La sous-préfecture de Bayonne assure, dans les limites de son arrondissement et sous l'autorité du préfet, la représentation de l'État. Elle veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public et de la sécurité et à la protection des populations. Elle participe à l'exercice du contrôle de légalité, assure le contrôle budgétaire et le conseil aux collectivités territoriales de l'arrondissement. Elle anime et coordonne l'action des services de l'État dans l'arrondissement de Bayonne. Elle participe à l'instruction des demandes de titres de séjour des étrangers.

Elle est par ailleurs chargée de missions départementales pour le compte des trois arrondissements : (1) les missions résiduelles liées aux droits à conduire et à la réglementation routière, (2) la réglementation relative aux armes, (3) les questions liées aux classements touristiques et (4) la gestion administrative des fonds de calamités publiques et de « solidarité catastrophe naturelle ».

Pour l'exercice de ses missions sont rattachés directement au secrétaire général de la sous-préfecture :

1 - Le bureau des sécurités (BSEC), composé du pôle établissements recevant du public (ERP) et expulsions locatives et du pôle armes ;

2 - Le bureau d'appui et de synthèse (BAS) ;

3 - Le bureau de réception des publics (BRP) composé du pôle étrangers et du pôle droits à conduire ;

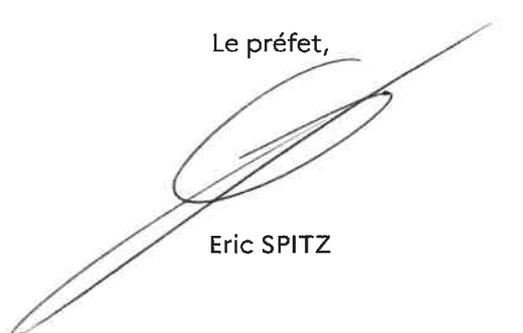
4 - Le bureau des collectivités territoriales (BCT) composé du pôle des affaires économiques (placé sous la responsabilité d'un agent A exerçant par ailleurs la fonction d'adjoint au chef de bureau), du pôle des finances locales et du pôle des spécificités locales ;

5 - Le bureau des dossiers structurants du Pays Basque (BDSPB).

Dans le cadre des structures définies à l'article précédent et des missions incombant à la sous-préfecture de Bayonne, la répartition fine des missions entre structure est précisée, si nécessaire, par note de service du sous-préfet. »

Article 2.— Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Bayonne et la directrice du Secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.

Eric SPITZ